Copie pour impression Réception au contrôle de légalité le 08/03/2024 à 09h59 Réference de l'AR : 088-218801264-20240307-21\_2024-DE Publié le 08/03/2024 ; Rendu exécutoire le 08/03/2024



## DELIBERATION CONSEIL MUNICIPAL Commune de Darnieulles

\*\*\*\*

## **SEANCE DU 7 MARS 2024**

Nombre de Membres					
Membres en exercice	Présents	Votants			
14	14 14				

Date de convocation 29 février 2024 L'an deux mille vingt-quatre, le sept mars à dix-huit heures trente, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Conseil municipal, qui a eu lieu Salle de conseil de la MAIRIE, sous la présidence de **Philippe RETOURNARD**, maire.

<u>Présents</u>: CHAMPAGNE Frédéric, DIDIERLAURENT Sébastien, DRILLET Sandra, FORAT Séverine, JEANDEMANGE Maryanne, JOFFROY Claudine, LAURAIN Robert, LEJARS Sébastien, MILLER Didier, PINOT Amandine, PRETOT Jean-Pierre, RETOURNARD Philippe, VILLIERE Laure, VINCENT Claude.

Absents: .

Représentés : .

Madame JEANDEMANGE Maryanne a été nommée secrétaire de séance.

Objet : Modification des tarifs de la salle des fêtes

N° de délibération : 21\_2024

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
14	0	14	0	0	0

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, de louer la salle des fêtes aux tarifs suivants :

## Weekend

0	Pour les familles de Darnieulles	300,00 €
0	Pour les familles extérieures	480,00€
0	Pour les associations locales	300,00 €
0	Pour les associations extérieures	500,00€

En cas de weekend prolongé (jeudi-vendredi-samedi-dimanche ou vendredi-samedi-dimanche-lundi) 550,00 €

• **En semaine** (pour toutes personnes)

0	Demi-journee	110,00€
0	Journée	260,00 €
Week-end de la Sylvestre		600 €

Caution pour toutes locations

800,00€

110 00 0

Dorénavant, le paiement de la location se fera à la remise des clés lors de l'état des lieux d'entrée. Le paiement des consommations, éventuelles casses et pénalités, se fera après l'état des lieux de sortie.

En cas de prêt de la sono, supplément de 150 € de caution sur le tarif de location. En cas de dégradation, la caution de 150€ sera encaissée.

Les consommations de gaz et d'électricité feront l'objet d'une facturation aux locataires. Les compteurs seront relevés à la prise des clés en mairie avant la location, et, lorsque les clés seront rendues après la location.

## Les tarifs sont les suivants :

Gaz
 Electricité
 0.7731 €/kwh
 0.31460 €/kwh

Pour les réunions et assemblées générales des associations, la salle sera gracieusement prêtée pour les réunions en semaine, sauf le vendredi. Les week-ends, elle sera facturée :

Pour les associations de Darnieulles

Pour les associations extérieures

300.00 € + les consommations500.00 € + les consommations

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits. Affiché le 8 mars 2024 Pour extrait conforme Philippe RETOURNARD, Maire

> Philippe RETOURNARD 2024.03.08 09:49:51 +0100 Ref:6111917-9138574-1-D Signature numérique le Maire

Philippe RETOURNARD